

## Portrait de la situation au préscolaire

En 2016-2017, lors de la première année d'application de l'entrée progressive s'étendant sur trois jours, une visite des équipes du préscolaire a permis aux représentants syndicaux de faire un portrait global de la situation vécue dans les classes.

Des décisions administratives ont mené la Commission scolaire de Laval (CSDL) à réduire l'entrée progressive de 8 à 3 jours. « Ce modèle [...] facilite l'organisation scolaire ainsi que l'organisation familiale à laquelle les parents doivent faire face. » (réponse de la CSDL à l'avis sur les modalités d'entrée progressive au préscolaire pour l'année scolaire 2017-2018).

Pourtant, l'importance de cette période cruciale dans la vie d'un enfant de 4-5 ans n'est plus à prouver :

*« Des chercheuses québécoises ont montré qu'une plus longue période dans un groupe de taille réduite, au début de la maternelle, est associée à une meilleure adaptation de l'enfant, à une image plus positive de l'école et à une meilleure relation avec l'enseignante ou l'enseignant à la fin de la maternelle (Jacques et Deslandes, 2004)<sup>1</sup> ».*

Après une première année d'application, les enseignantes et les enseignants peuvent affirmer que cette réduction importante du nombre de journées a apporté son lot de difficultés et de défis, autant pour les enseignantes et les enseignants que pour les élèves. Ceci, sans compter toutes les autres difficultés vécues au quotidien dans nos écoles (soutien, intégration, propreté...).

Différentes modalités d'organisations ont vu le jour lors de cette entrée progressive écourtée.

---

<sup>1</sup> Conseil supérieur de l'éducation (août 2012), Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité de services, p. 57.

## Entrée progressive

Voici, en résumé, les trois modèles organisationnels les plus utilisés lors de la rentrée 2016-2017. Les élèves d'un même groupe étaient divisés en deux sous-groupes (A et B).

	Jour	AM	PM
<b>1</b>	1	groupe A: de 60 min. à 90 min. groupe B: de 60 min. à 90 min. avec ou sans les parents	1/2 journée pédagogique
	2	A	A
	3	B	B

	Jour	AM	PM
<b>2</b>	1	groupe A: de 60 min. à 90 min. avec ou sans les parents	groupe B: de 60 min. à 90 min. avec ou sans les parents
	2	A	A
	3	B	B

Certaines écoles ont également opté pour ce modèle

	Jour	AM	PM
<b>3</b>	1	groupe A: de 60 min. à 90 min. groupe B: de 60 min. à 90 min. avec ou sans les parents	1/2 journée pédagogique
	2	A	B
	3	B	A

Les enseignantes et les enseignants rencontrés ayant expérimenté ce modèle (les jours 2 et 3 de l'entrée progressive) ne désirent pas le reconduire pour la prochaine année.

**À noter :** Plus de 80 % des écoles primaires ont une demi-journée pédagogique lors de la première journée de classe. Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) reconnaît l'importance d'un tel choix pour les équipes-écoles.

## Les conséquences

Qu'en est-il des difficultés observées lors de cette étape transitoire si déterminante du parcours scolaire, qu'est l'entrée progressive?

Les élèves, tout autant que le personnel enseignant, ont subi les conséquences de cette décision.

**Fait** : Même si l'enfant a fréquenté une garderie avant son entrée à la GRANDE école, il n'a jamais été confronté à un groupe de plus de 7-8 enfants, à une structure aussi complexe, à un espace aussi vaste, à des règles et à des demandes aussi nombreuses, à un aussi grand nombre d'élèves et d'adultes intervenants, à un transport scolaire aussi angoissant...

### Les élèves ont vécu :

- ◆ Des routines plus difficiles à acquérir;
- ◆ Une autonomie plus longue à développer;
- ◆ Une plus grande fatigue;
- ◆ Une anxiété et une insécurité plus manifeste qu'à l'habitude;
- ◆ Des crises et des pleurs plus fréquents;
- ◆ Un impact négatif sur l'estime de soi et les relations avec les pairs pour les élèves à risque;
- ◆ Des difficultés d'orientation dans l'établissement;
- ◆ Un temps d'attente plus long;
- ◆ Des périodes de transition plus angoissantes et plus difficiles à vivre.

### Les enseignantes et les enseignants ont vécu :

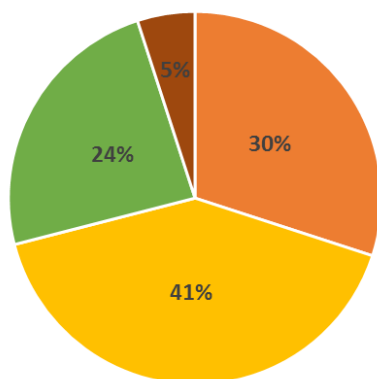
- ◆ Des difficultés à instaurer des routines rassurantes et fonctionnelles en grand groupe (toilettes, lavage des mains, utilisation du matériel, préparation du sac à dos, habillage...);
- ◆ Un climat de confiance et un climat d'apprentissage plus long à instaurer dans le groupe;
- ◆ Un grand manque de temps (préparation, dépistage, gestion des conflits et des insécurités, vérification et identification du matériel...);
- ◆ Gestion du départ plus longue en fin de journée (service de garde, autobus, parents) entraînant un dépassement de la tâche;
- ◆ Un épuisement et un essoufflement face à la lourdeur de la tâche en début d'année.

## Régime pédagogique

### D'où viennent les 18 minutes?

Les enseignantes et les enseignants du primaire ont depuis l'année scolaire 2006-2007, 90 minutes de plus à leur horaire, et ce, en temps de spécialités. Pour l'élève de l'enseignement primaire, la semaine comprend donc 25 heures consacrées aux services éducatifs.

Les enseignantes et les enseignants du préscolaire ne bénéficient pas, quant à eux, de cet accroissement du temps de spécialités, puisque pour l'élève de l'éducation préscolaire, la semaine comprend 23 heures 30 minutes consacrées aux services éducatifs (dont 30 minutes d'éducation physique). En raison de l'organisation scolaire de la CSDL, les élèves du préscolaire ont eu une augmentation de leur présence à l'école de 18 minutes/jour (90 minutes/semaines). La tâche éducative d'un enseignant du préscolaire étant de 23 heures/semaine, les élèves sont confiés à des éducatrices du service de garde durant cette période.

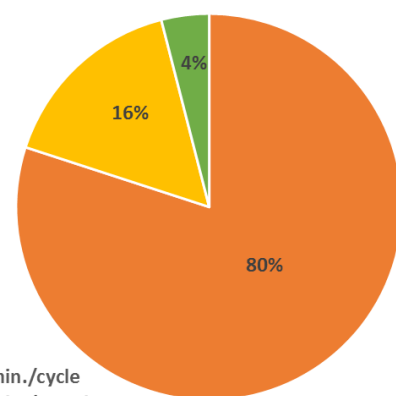


Différents modèles d'organisation pour la compensation des « 18 minutes » existent au sein de la commission scolaire de Laval.

- 18 min. par jour
- blocs 45 min. (2x/semaine)
- blocs 90 min. (1x/semaine)
- blocs 60 mins. (3x/cycle)

### Heures de spécialités

Les élèves du préscolaire ont un manque criant de temps de spécialités. Ils ont besoin de bouger autant sinon plus que leurs camarades du primaire. Cette situation a été maintes fois dénoncée par le SERL, notamment dans le document « Plaidoyer pour une augmentation du temps de spécialité au préscolaire (2007) », disponible sur le site du SERL sous l'onglet *vie professionnelle*.



- 60 min./cycle
- 30 min./semaine
- 2x 60 min./cycle (ajout de 60 min. payé par l'école)

## Budget de classe

Pendant la tournée des établissements, la question des budgets de classe a été abordée. Il est étonnant de voir qu'une grande disparité existe entre les écoles. Le budget de classe, annuel, varie entre 261 \$ et 1 241 \$! Plusieurs classes ont subi une baisse significative du montant alloué au cours des dernières années. Il peut varier d'une école à l'autre, mais au sein d'une même école aussi.

Il est important de souligner que le renouvellement du matériel non périssable est l'aspect le plus problématique. Ce matériel est onéreux et les budgets alloués ne permettent pas de remplacer ce qui est brisé, perdu ou désuet. Les enseignantes et les enseignants souhaitent dénoncer la situation où plusieurs déboursent de leur budget personnel afin de combler les manques et de permettre aux élèves l'utilisation d'un matériel adéquat.

Les enseignantes et les enseignants ne devraient pas avoir à utiliser leur budget personnel pour enseigner avec du matériel approprié pour leurs élèves.

## Organisation des surveillances lors des journées de pluie

Plusieurs modèles existent dans l'organisation du temps de surveillance lors des journées de pluie dans les écoles de la CSDL.

La surveillance est assurée :

- ◆ Par une enseignante ou un enseignant spécialiste ou une enseignante ou un enseignant en orthopédagogie;
- ◆ Par l'enseignante ou l'enseignant titulaire;
- ◆ Par une technicienne ou un technicien en éducation spécialisée;
- ◆ Par le service de garde.

**Trop souvent, les surveillants absents ne sont pas remplacés, ce qui occasionne un dépassement de la tâche pour les enseignantes et les enseignants du préscolaire.**

**À noter :** Il est important de souligner que les enseignantes et les enseignants du préscolaire sont en tâche éducative 23 h (1 260 min.) par semaine, ce qui ne laisse aucune minute disponible pour faire de la surveillance. Il est donc impératif de veiller à ce que les enseignantes et les enseignants soient compensés en tâche éducative ou rémunérés à 1/1000<sup>e</sup> de leur salaire lorsqu'elles et qu'ils doivent assurer la surveillance lors des jours d'intempérie.

## Organisation des départs

Voici quelques modèles mis en place dans les écoles :

- ◆ Les enseignantes et les enseignants reconduisent les élèves jusqu'aux autobus;
- ◆ Les enseignantes et les enseignants organisent à tour de rôle la surveillance des déplacements (autobus, marche, service de garde);
- ◆ Les enseignantes et les enseignants dirigent les élèves vers différents lieux de rassemblement (service de garde au gymnase, marcheurs accompagnés par un enseignant, autobus en rang devant le bon numéro);
- ◆ Le service de garde prend en charge les élèves cinq minutes avant la cloche pour permettre à l'enseignante d'accompagner le reste du groupe aux autobus;
- ◆ Les enseignantes et les enseignants accompagnent tous les élèves durant le premier mois de l'année pour les laisser se diriger seuls par la suite (comme les autres élèves de l'école);
- ◆ Un système de « parrainage » des élèves du préscolaire par des élèves de 6<sup>e</sup> année.

**Quelques difficultés vécues par les enseignantes et les enseignants en fin de journée :**

- ◆ Les enseignantes et les enseignants sont en dépassement quotidien de la tâche (5 à 10 minutes par jour);
- ◆ Les enseignantes et les enseignants assument la surveillance lors du retard des parents ou du transport scolaire;
- ◆ L'organisation des services de garde qui occasionne certains retards qui sont assumés par l'enseignante.

**À noter :** Il est important de souligner que les enseignantes et enseignants du préscolaire sont en tâche éducative 23 h (1 260 min.) par semaine, ce qui ne laisse aucune minute disponible pour faire de la surveillance. Il est donc impératif de veiller à ce que les enseignantes et enseignants soient compensés en tâche éducative ou rémunérés à 1/1000<sup>e</sup> de leur salaire lorsqu'elles et qu'ils doivent assurer la surveillance lors des jours d'intempérie.

## Organisation physique

Les enseignantes et les enseignants ont tenu à dénoncer plusieurs situations liées à l'organisation physique des lieux :

<b>Locaux des classes du préscolaire</b>	Dimension du local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souvent trop petit pour accueillir entre 17 et 19 élèves</li> <li>- L'organisation de la classe en ateliers exige de l'espace</li> </ul>
	Température	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souvent inadéquate (trop chaud ou trop froid)</li> </ul>
	Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise qualité de l'air, moisissure, propreté (laver table, planchers, mobilier, TBI)</li> <li>- Circulation de l'air</li> </ul>
	Fenêtres <b>* Devraient être essentielles à chaque classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains locaux n'ont aucune fenêtre</li> <li>- Certaines fenêtres ne s'ouvrent pas</li> <li>- Fenêtres très petites</li> </ul>
	Fontaines d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune fontaine d'eau dans le local ou à proximité</li> </ul>
	Évier <b>* Devrait être essentiel à chaque classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun évier dans le local: Impossible de faire l'apprentissage du lavage des mains et de l'entretien des instruments de travail</li> <li>- Trop haut et non adapté à des petits de 5 ans</li> <li>- Sans eau chaude</li> </ul>
	Prises de courant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En nombre insuffisant (TBI, postes d'écoute, ordinateurs dans la classe, ordinateur de l'enseignant...)</li> </ul>
	Utilisation du local par le SDG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande armoire métallique pour le SDG (à noter que les locaux sont petits et il manque de rangement pour le matériel de la classe)</li> <li>- Travail personnel ne pouvant pas être accompli dans la classe puisque les locaux sont utilisés</li> <li>- Utilisation du matériel de la classe lors des périodes avec le service de garde (parfois)</li> </ul>
<b>Mobilier</b>	- Stores	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brisés,</li> <li>- Non fonctionnels</li> <li>- Absents</li> </ul>
	- Tapis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abimé ou sale,</li> <li>- L'aspirateur n'est pas passé (propreté)</li> <li>- Aucun tapis</li> </ul>
	- Bahuts, tables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisants, dangereux, instables, trop hauts, brisés</li> </ul>
<b>Toilettes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune toilette dans le local, à proximité ou même sur l'étage</li> <li>- Non adaptées pour les petits de 5 ans</li> <li>- En nombre insuffisant pour les élèves</li> <li>- Insalubrité</li> </ul>	
<b>Rangement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettement insuffisant ou inadéquat</li> <li>- Local de rangement occupé par un enseignant en orthopédagogie, un enseignant spécialiste ou un professionnel</li> </ul>	

## Conclusion

La situation est critique dans bien des cas. Le SERL revendique une action rapide de la commission scolaire en considérant sérieusement ces propositions :

- 1. Augmenter le nombre de journées d'entrée progressive. L'impact de la diminution du nombre de journées de 8 à 3 est énorme autant pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants;**

### Extrait de l'Entente Nationale :

*Annexe II - Entrée progressive au préscolaire : Après consultation du syndicat, la commission détermine les modalités d'une entrée progressive s'étendant sur 3 jours pour les élèves du préscolaire, en tenant compte des particularités de chacun des milieux. L'alinéa précédent n'a pas pour effet d'empêcher la commission de déterminer les modalités d'entrée progressive s'étendant sur plus de 3 jours. Cependant, il n'y a pas obligation d'une entrée progressive dans les cas où le nombre d'élèves d'un groupe est inférieur à la moitié de la moyenne applicable en vertu de la clause 8-8.02.*

Malgré la réponse du SERL à la consultation sur l'entrée progressive au préscolaire et malgré la présentation de ce document en Comité général de consultation (CGC), la CSDL a maintenu sa position pour une entrée progressive de trois jours pour l'année scolaire 2017-2018.

La CSDL n'a pas tenu compte des particularités de chacun des milieux, puisque toutes les écoles ont une entrée progressive s'étendant sur 3 jours.



## Conclusion (suite)

- 2. Respecter la tâche éducative et la convention collective. Veiller à ce que tout dépassement de la tâche soit adéquatement compensé;**

### **Extraits de l'Entente Nationale :**

*8-6.02 A) : La tâche éducative comprend les activités professionnelles suivantes expressément confiées par la commission ou la direction de l'école : présentation de cours et leçons, récupération, activités de formation et d'éveil (préscolaire), activités étudiantes, encadrement et surveillances autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements.*

*8-6.02 B) : La tâche éducative est de 23 heures par semaine pour l'enseignante ou l'enseignant à temps plein du préscolaire et du niveau primaire et de 20 heures par semaine pour l'enseignante ou l'enseignant à temps plein du niveau secondaire.*

*8-6.02 C) 1) : Si, pour des raisons particulières, la commission assigne à une enseignante ou un enseignant une tâche éducative d'une durée supérieure à celle prévue au paragraphe B), elle ou il a droit à une compensation monétaire égale à 1/1000 du traitement annuel pour chaque période de 45 à 60 minutes. Pour toute période inférieure à 45 minutes ou supérieure à 60 minutes, la compensation est égale au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par 1/1000 du traitement annuel.*

- 3. Offrir des conditions de travail adéquates, notamment, en ayant l'espace nécessaire pour effectuer la tâche complémentaire, le TNP et tout le travail essentiel durant les journées pédagogiques.**
- 4. Avoir un milieu de travail salubre et sécuritaire exempt de dangers physiques et psychologiques.**

Appeler au syndicat pour toutes questions concernant le préscolaire (la tâche, la formation des groupes, la compensation, etc.)

Merci aux enseignantes et aux enseignants des écoles de leur accueil, de leur présence et de leur participation en grand nombre.